

A&M CAPITAL
Société à responsabilité limitée (SARL)
au capital social de 1000 €
34 AV DES CHAMPS ELYSÉES 75008 PARIS 8
RCS PARIS 890544752
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 23/04/2024

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « Associés » et individuellement un « Associé »),

ont pris les décisions suivantes :

Décision 1

Les Associés décident de nommer M. Arthur Serge Maurice FRAMERY, résidant 8 avenue Marcel Ramolfo Garnier, de nationalité française, né(e) le 10/12/1991 à CHATENAY MALABRY (92290), en qualité de co-Gérant à compter du 23/04/2024 et pour une durée indéterminée, aux côtés de M. Alexandre, Laurent, Albert, René DROUET demeurant 6 Place du 8 Mai 49280 La Seguniere

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

AD

AK

Décision 2

Les associés décident d'allouer à M. Arthur Serge Maurice FRAMERY, en rémunération de ses fonctions, à un traitement fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel à passer par frais généraux.

Les modalités d'attribution de cette rémunération, ainsi que son montant, sont fixés par décision de l'associée unique ou décision ordinaire des associés. La gérance a droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements.

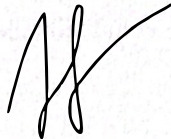
Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

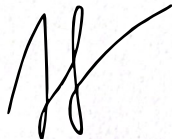
Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Monsieur Arthur, Serge, Maurice, FRAMERY, associé



La Société G&A INVEST, personne morale associée



M. Alexandre, Laurent, Albert, René, DROUET, nouveau co-Gérant



AD